

Année 2007



N° 345

Mars-Avril 2007

Sommaire

- 1 – Editorial
- 2 – Prochaines réunions
- 3 – Compte-rendu réunion du 16 mars
- 4 – Publications
- 5 – Informations diverses

1 – EDITORIAL

La loi impose à l'ensemble des médecins une obligation de formation continue comprenant nécessairement un volet d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP). Il s'agit donc, non seulement de se tenir au courant de l'évolution des connaissances scientifiques et des référentiels (FMC), mais d'organiser un travail de réflexion sur la mise en pratique de ces connaissances dans les situations concrètes de l'activité quotidienne (EPP). Cette incitation à la réflexion collective en vue de la construction et de l'évolution du métier apparaît particulièrement bienvenue dans notre discipline. En effet, en médecine du travail, ce ne sont pas tant les connaissances scientifiques qui posent problème que la difficulté à les intégrer dans les transformations du travail. S'ajoute à cette difficulté le fait que les réformes en cours (renforcement de l'activité en milieu de travail, pluridisciplinarité, mise en question de l'aptitude), imposent une inflexion des pratiques.

Enfin, une grande part de l'activité, celle qui se déroule dans le secret du cabinet médical, n'a qu'une très faible visibilité sociale. De ce fait, les négociations et les décisions qui concernent l'évolution du système de santé au travail sont menées par des gens qui n'ont qu'une idée très floue de l'activité réelle des médecins du travail. Pour toutes ces raisons, la capacité des médecins du travail à mettre en discussion leur activité, à la faire évoluer, à la formaliser et à la rendre intelligible pour leurs différents interlocuteurs constitue un enjeu majeur.

Dans ces conditions, l'obligation d'un travail d'évaluation des pratiques peut apparaître à certains comme une contrainte supplémentaire, mais il se pourrait bien, si les médecins du travail s'en saisissent, que cela soit une chance pour le développement de leur discipline.

C'est en tous cas dans cet esprit que l'EPP a été instaurée.

Philippe DAVEZIES

2 – Dates des prochaines réunions

2.1. Soirée consacrée à la mise en place de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles en médecine du travail

Jeudi 14 juin 2007
18h30 à 20h30
Amphithéâtre A2
Faculté Laënnec (métro D, arrêt *Laënnec*)

Interviendront :

- Alain Grossetête : la formation médicale continue

- Annie Deveaux : les groupes de pairs
- Alain Bergeret : les autres méthodes d'évaluation

Suivra un échange sur ces questions.

Venez nombreux, nous sommes tous concernés !

2.2. Séance de communications 5 octobre 2007

Lieu à définir

Communications libres des services de santé au travail et du service de consultations des pathologies professionnelles.

APPEL A COMMUNICATIONS DES A PRESENT!
(contact : contact@sante-travail-lyon.org)

2.3. Journée thématique 14 décembre 2007

Retenez d'ores et déjà cette date.

Le thème et le lieu seront définis prochainement.

2.4. Les journées franco-suissees

Les 22èmes Journées Franco-suissees de santé au travail auront lieu à Besançon les *jeudi 7 et vendredi 8 juin 2007*.

Toutes les informations sont disponibles sur le site : www.smtefc.org/jfsst2007/

3 – COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA SOCIETE 16 MARS 2007

Cette première réunion était consacrée au **tabagisme dans l'entreprise**

F Jacquet a ouvert l'après-midi en faisant le point des connaissances sur le tabagisme passif responsable de 3000 décès par an. 4500 substances toxiques sont présentes dans la fumée du tabac dont un grand nombre de CMR. Les enfants sont particulièrement sensibles et pour les professionnels ce sont les serveurs et serveuses qui sont les plus exposés (1M 2 salariés) Les pathologies sont nombreuses, cancers bronchiques mais aussi sein et sinus, pathologies respiratoires non malignes, atteintes cardiovasculaires parfois aiguës, effets sur la reproduction. Un rappel a été fait sur le contrôle atmosphérique et la biométrie. (cotinine

urinaire)

G Kibler a ensuite exposé la nouvelle réglementation française qui date du 25/11/06, reprises dans les articles R 3511-1 3511-2 du Code du Travail. Il est interdit de fumer sur les lieux de travail, sur les lieux à usage collectif, ceux qui accueillent le public, clos et couverts à partir du 1/02/07. Une dérogation existe pour les restaurants et cafés jusqu'au 1/1/08. Une précision importante a été donnée : ne sont pas concernés les chantiers ni les domiciles privés avec présence d'employés de maison. De même ne sont pas concernés non plus les cabines de camions ni les véhicules à usage professionnel considérés comme des équipements de travail et non comme lieux de travail.

Les obligations de l'employeur ont été définies ; en notant qu'il n'est pas obligatoire de prévoir un local fumeur, ainsi que le rôle du médecin du travail.

Ces exposés sont en ligne sur le site de la Société et toutes les infos utiles complémentaires peuvent être trouvées sur le [site tabac.gouv.fr](http://site.tabac.gouv.fr)

E Khalatbari, qui consacre une bonne partie de son activité de médecin à la lutte contre le tabagisme, a montré à travers un exposé coloré et plein de fougue toutes les contradictions du fumeur qu'aucun discours rationnel ne saurait touché. « on ne peut être addict à la fumée de diesel »

La relation du fumeur au tabac est d'ordre émotionnel mettant en jeu des notions de liberté, de temps choisi, de convivialité etc. donnant ainsi quelques pistes au médecin pour comprendre et aborder le domaine de la prévention avec un fumeur toujours capable de s'arrêter.

Au passage, les médicaments ont été démystifiés, études à l'appui.

Jc Normand a ensuite abordé, dans un exposé très complet, le tabac dans ses aspects de culture, récolte transformation et transformation dans le monde.

Pour les risques professionnels, l'orateur n'a pas omis de traiter en premier lieu ceux liés à l'activité de production. L'exposé a ensuite traité des effets pathologiques pour lesquels ceux du tabac sont les mêmes que certains toxiques professionnels puis ceux dont les effets sont différents entre tabac et autres toxiques.

Enfin P Choasson a terminé la réunion en rapportant la mise en place d'un site non fumeur de 340 personnes dans un immeuble de grande hauteur, le directeur n'ayant pas été insensible entre autres à l'argument de sa responsabilité dans le risque sanitaire encouru par les non fumeurs.

Ces deux derniers exposés sont également en ligne sur le site : www.sante-travail-lyon.org (rubrique « comm. »)

4 – PUBLICATIONS

4.1. QUAND LE PASSE ECLAIRE LE PRESENT : « LA NEVROSE DES TÉLÉPHONISTES DE LE GUILLANT »

La Presse Médicale 1956

Quand le passé éclaire le présent...

« ...Le « syndrome subjectif commun » de la fatigue nerveuse.

On peut dire qu'il n'est pas une seule téléphoniste qui ne ressente cette fatigue, à des degrés divers bien entendu, il s'agit d'une impression de lassitude profonde, de véritable « anéantissement » survenant à la fin du travail. Pendant la vacation, les standardistes sont soutenues par le rythme même de leur travail, elles sont « sur les nerfs » disent-elles. Mais, aussitôt sorties, elles éprouvent une sensation d'abattement profond. Elles ont « la tête vide ». Elles ne peuvent lier aucune conversation, ne supportent pas qu'on leur adresse la parole. Il leur arrive d'oublier leurs objets personnels, de prendre le métro dans la direction opposée et de ne s'en apercevoir qu'au terminus de la ligne....

Cette asthénie profonde devient chez certaines un état permanent en dehors du travail. Elles disent ne plus savoir organiser leur activité à la maison, « aller et venir sans rien faire », se désintéresser complètement des travaux domestiques, « laisser tout en désordre »... Presque toutes se plaignent d'une baisse importante de leurs facultés intellectuelles ; Elles ont des trous de mémoire et de l'attention, énormément de peine à suivre une conversation ; elles ne trouvent plus d'arguments dans les discussions, n'ont plus aucune répartie, doivent chercher les noms, les dates et même les mots les plus courants. Elles ont l'impression de ne plus rien savoir, de n'avoir jamais rien appris. Fréquemment, la lecture est difficile, celle d'un roman souvent impossible ; elles se limitent aux illustrés ou même aux histoires d'enfants, plus faciles ; d'autres doivent renoncer complètement à la lecture... »

Cet extrait est tiré de « La névrose des téléphonistes » du Dr Louis Le GUILLANT (1900-1968), psychiatre, qui a accordé une grande importance à l'étude des conditions de travail et si bien décrit, il y a cinquante ans, les symptômes que nous retrouvons aujourd'hui, non seulement dans les centres d'appel, mais aussi chez nombre de salariés qui subissent une dégradation des conditions de travail liée à l'intensification du travail et aux réorganisations successives.

Vous retrouverez « La névrose des téléphonistes » dans le livre de poche « Le drame humain du travail », essai de psychopathologie du travail, de

LE GUILLANT, préfacé par Yves CLOT (éditions Eres 2006).

Les travaux de L. LE GUILLANT ont été poursuivis, entre autres, par Dominique DESSORS, ergonomiste, malheureusement décédé tragiquement et à qui nous rendons hommage.

Vous pourrez lire l'étude de Dominique DESSORS sur « les conditions de travail des opératrices dans les centres de renseignements téléphoniques » sur notre site internet

www.sante-travail-lyon.org

ainsi que « la névrose des téléphonistes », article paru dans la Presse Médicale en Février 1956 (Vol 64, N° 13, p 275) .

4.2. Thèse de médecine du travail

Facteurs de risque professionnels des accidents de la route liés au travail.

Docteur Camille RENAUX-PASCAL

L'importance des accidents de la route en mission, par leur nombre et leur gravité, appelle au renforcement des démarches préventives.

L'objectif de cette étude exploratoire cas témoin est de quantifier l'importance des facteurs professionnels sur la survenue des accidents de mission. Une première étape qualitative a permis la construction du questionnaire professionnel. Une enquête téléphonique a recueilli les réponses des sujets accidentés en mission, recensés dans le registre des victimes d'accidents routiers du Rhône, entre janvier 2004 et septembre 2005. Elles ont été comparées à celles d'un groupe référent issu de la population générale.

Notre population d'accidentés de la route en mission se compose majoritairement d'hommes jeunes, plutôt ouvriers (41,8%) et peu qualifiés. Un tiers d'entre eux seulement travaille dans le secteur des transports et communications.

Cette étude souligne que les activités de conduite sont associées à des conditions de travail plus difficiles : horaires atypiques, plannings irréguliers, manque de matériel professionnel adapté. Les salariés travaillant dans des petites et moyennes entreprises présentent un risque accru d'accidents de mission.

Après prise en compte de l'exposition au risque routier, des contraintes horaires (manque de souplesse dans l'organisation des horaires de travail, absence de deux jours de repos consécutifs), des contraintes physiques surajoutées, une faible ancienneté, l'existence de difficultés relationnelles avec la hiérarchie et la crainte de perte d'emploi sont des facteurs associés à une augmentation du risque d'accident de mission.

D'autres études épidémiologiques devront encore préciser l'impact des différents facteurs de risque

identifiés dans le but d'améliorer la prévention du risque routier professionnel.

Jury : Monsieur le Professeur Alain Bergeret
Monsieur le Professeur René Ecochard
Monsieur le Docteur Philippe Davezies
Madame le Docteur Barbara Charbotel

DATE DE SOUTENANCE : 13 AVRIL 2007

5 – Informations diverses

5.1. La Société de médecine du travail de Lyon entame des démarches pour être agréée comme organisme de Formation Médicale Continue.

Ainsi, à l'avenir, chaque participation aux réunions de la Société sera validée au titre de la formation continue.

Nous rappelons que les points de FMC ne seront attribués qu'aux adhérents à jour de leur cotisation.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée du dossier.

5.2. L'adhésion 2007

Petit rappel : il n'est pas trop tard pour adhérer !
Formulaire d'adhésion sur www.sante-travail-lyon.org

Désormais, le bulletin ne sera envoyé qu'aux seuls adhérents à jour de cotisations.

5.3. Annonce professionnelle

Le CNRS (Délégation Rhône-Alpes – Villeurbanne) recherche un médecin de prévention CDD mi-temps (2,5 jours par semaine)

Contactez Dr Isabelle Dufourt au :
04 72 44 56 03/81



Pour nous contacter :

Si vous désirez nous contacter, merci de nous écrire au siège de la Société :

Domaine Universitaire Rockefeller
8 avenue Rockefeller
69373 Lyon Cedex 08

contact@sante-travail-lyon.org